

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dasilvaplouffes-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2a2c9348022b2e9a50222593>

Date d'obtention : 2026-01-05 17:36:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO nous permet, en tant qu'intervenant, de bien évaluer la situation, de faire une cueillette d'information simple et rassurante pour l'élève. Elle nous permet aussi de mieux encadrer le suivi auprès des personnes impliqués ainsi que les services partenaires dans cette démarche. La procédure est assez précise et <simple> à suivre ce qui réduit la marges d'erreur qui pourrait nuire au dossier si cette situation résulte d'une démarche au niveau judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que les outils et l'aide mémoire offert dans la formation me permettra d'appliquer une trousse SEXTO en tout confiance puisque celle-ci semble avoir été construit de manière à ce qu'elle soit <simple>, efficace et concrète lors de son application. Étant donné la nature de l'intervention, ce n'est pas un sujet qui est toujours facile à aborder avec certains adolescents, donc le fait que celle-ci soit formulé en format trousse/aide-mémoire favorise un climat de confiance et une structure claire ce qui, selon moi, s'avèrera rassurant pour eux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'intervenir auprès de l'élève en suivant la procédure SEXTO qui nous aidera à recueillir l'informations nécessaires à la démarche. Nous devons saisir le téléphone cellulaire et comme mentionné à plusieurs reprises dans la formation, nous ne nous occupons pas d'évaluer le contenu dont il est question. Faire un suivi auprès des partenaires impliqués dans la procédure dont le service de police.

Il est aussi important d'être alerte aux répercussions sociales, familiales et scolaires que cette situation peut engendrer.